



VILLE
DE
LAVIT DE LOMAGNE

République Française

Département de Tarn et Garonne

Arrondissement : Castelsarrasin

Commune : LAVIT DE LOMAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la commune de LAVIT de LOMAGNE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'association Avenir Lavitois Pétanque

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du domaine public est autorisée du vendredi 26 juillet au lundi 28 juillet 2024 place du Foirail à l'occasion de tournois de pétanque pour le week-end de la fête locale.

Article 2 : La circulation sera interdite devant l'entrée de l'école élémentaire côté Place du Foirail à partir du jeudi 25 juillet à 19h00.

Article 3 : La circulation se fera autour de la place du Foirail par le boulevard des Amoureux.

Article 4 : Il sera interdit de stationner devant les barrières afin de laisser libre accès aux véhicules de secours.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne
- Aux responsables de l'organisation de cette manifestation
- Service technique de la commune
- SDIS

Fait à LAVIT de LOMAGNE, le 28 juin 2024

Le Maire,

HÔTEL DE VILLE

82120 LAVIT-DE-LOMAGNE

Tél. 05 63 94 05 54 - Fax 05 63 94 11 10 - Email : mairie-lavit.de.lomagne@info82.com

